

Eric BUQUEN, Energies Citoyennes

Messieurs,

En réponse à votre initiative de réintégrer le sujet de l'aéroport dans le débat des municipales, que je salue tellement le sujet est important, je vous adresse le point de vue que je porte avec mes colistiers.

L'enjeu est d'importance car c'est d'ici 2030 entre 11 et 15 millions de passagers par an, soit 86 000 vols par an et *un vol toutes les 3 minutes* qui passera au-dessus de notre tête

Comment peut-on prétendre dans ce contexte qu'il n'y ait pas d'impact sur les habitants, de souffrance au quotidien, de problèmes de sante publique y compris en termes d'équilibre personnel.

Es ce que le politique sera en mesure de résister au chantage lie à l'emploi notamment par les compagnies aériennes dont le siège est à Nantes. Nous sommes, dubitatifs c'est pour cela que le principe de précaution est à privilégier.

De notre point de vue des erreurs à plusieurs titres :

- Sur le plan de l'urbanisme métropolitain, il ne peut être imaginé de continuer à porter un projet d'un aéroport qui se développe en plein cœur de la métropole . Les infrastructures routières et ferroviaires, les dessertes et parking nécessaires ne peuvent être aménager dans un espace aussi congrue sauf au détriment des habitations et d'autres projets d'aménagements-
- Nous passons à côté de l'opportunité de créer un environnement qualitatif pour la population en particulier du Sud Loire avec la création d'un « poumon vert » et une revalorisation écologique de ce site ;
- Le bouclage financier n'est pas terminé car le projet d'aménagement dans son intégralité n'a pas abouti. et le risque de devoir payer à Vinci des pénalités ou des contreparties n'est pas à exclure et alourdira les conséquences financières de ce projet
- Nous nous priverons d'une péréquation possible du trafic (et de l'offre aérienne) entre les différents aéroports existants et ainsi mutualiser certaines infrastructures
  
- L'impact sur l'Environnement et la Santé ne sont pas pris en compte dans ce dossier alors qu'il est évident, que le réaxage des vols et l'augmentation du trafic aérien et routier ainsi que l'allongement de la piste auront des impacts. Rezé ainsi que les communes de Sud-Loire sont d'ores et déjà largement exposés à différentes nuisances sonores et environnementales et cela va se consolider . Il faut stopper l'accumulation des nuisances ;
  
- La course à l'échalote dans laquelle se sont lancée la DGAC et l'Etat pour boucler l'appel d'offre en cours présente un risque majeur car les études sérieuses et concertées de solutions alternatives ne peuvent pas être menées. Ils vont engager le territoire et ses habitant sur 40 ans d'aliénation à un projet à fort impacts nocifs pour les habitants.

C'est la raison pour laquelle notre liste s'est engagée à soutenir la « fermeture programmée de l'aéroport Nantes-Atlantique au bénéfice d'un autre lieu d'implantation et avec dans l'intervalle, une limitation des nuisances actuelles, par la limitation du trafic. ». Celui-ci devra s'accompagner de la réhabilitation du site actuel de l'aéroport pour développer un poumon vert en Sud-Loire, espaces respectueux de l'environnement et des hommes.

La liste Energies Citoyennes a intégré dès le départ des membres actifs du COCETA, ceux-ci nous ont rejoint pour la nature de la démarche citoyenne que nous portons et l'ensemble des projets proposés, mais également parce que la question de l'aéroport est portée par notre liste

Ce dossier devra être porté politiquement au niveau des villes et de la métropole, un colistier membre du COCETA, sera présent avec le maire au conseil communautaire

**Signature**

## QUESTION 1

### Comment envisagez-vous la protection des habitants ?

---

12 mesures visent cet objectif, en fait 12 intentions qui ne reposent actuellement sur aucun texte réglementaire, à l'exception du droit de délaissement exceptionnel.

L'Etat ne s'engage pas sur les montants nécessaires à leurs mises en œuvre et incite fortement les collectivités territoriales à intervenir, ce qui s'inscrit en faux sur l'affirmation que le maintien de l'exploitation de Nantes-Atlantique s'effectuerait sans recours à une participation des fonds publics, notamment locaux.

**Quelle démarche, quelles exigences aurez-vous pour que ces mesures soient effectivement appliquées, le plus largement possible, avec un élargissement de leurs conditions d'application ?**

---

Réponse Energies Citoyennes :

Compte-tenu à notre position, ces 12 mesures n'ont que peu de sens. Si malgré nos efforts et notre engagement nous ne serions pas en mesure de nous opposer au projet actuel, il s'agira dès lors de s'assurer que ces engagements soient tenus. Pour des raisons évidentes, ce ne sera pas aux collectivités d'assumer seules pour le compte de l'Etat et encore moins aux habitants, les aberrations de ce projet. Aujourd'hui, il est exclu que ce projet puisse passer. Nous nous y emploierons dès le lendemain des élections municipales et intercommunales.

En revanche, si des moyens financiers ont été identifiés, il sera nécessaire de les sacraliser afin de les employer au mieux pendant la période transitoire jusqu'au transfert, et en perspective du transfert, de mobiliser des moyens à la hauteur des gênes occasionnées – l'objectif étant de limiter les impacts – et non de les saupoudrer comme actuellement prévu.

**Je profite de cette question pour exprimer mon désaccord profond face à ces mesures qui visent au mieux à confiner les habitants chez eux ou au pire à les chasser de leur lieu de vie et du territoire.**

## QUESTION 2

### Quelles seront vos exigences pour le contrôle de l'impact sanitaire ?

---

Lors de la concertation, il a été demandé de procéder à une étude de l'impact sanitaire des différentes alternatives afin que cette dimension soit prise en compte dans le choix de l'option. Malgré les fortes recommandations de l'OMS, malgré les récentes études de l'IFSSTAR montrant le lien entre une augmentation du bruit et l'hypertension artérielle, malgré les recommandations de l'ACNUSA, malgré le principe de précaution, aucune étude n'a été menée avant ce choix.

La santé des habitants de votre collectivité est mise en jeu lors du survol à basse altitude, non seulement en lien avec le bruit mais également en raison des PUF (Particules Ultra Fines) émises par les aéronefs.

**Comment comptez-vous peser pour que votre collectivité et les associations de défense des riverains soient associées à cette procédure envisagée dans la mesure n°11\* (méthode de mesures, emplacements, nombre de points ...) ? 1) Quelle sera votre position concernant le financement de l'aménagement de l'aéroport et**

---

Réponse Energies Citoyennes :

Je soutiens l'initiative du COCETA de demander à ce qu'une étude d'impact sur la Santé soit réalisée, selon la démarche soutenue par l'OMS. Cette démarche est en l'occurrence pilotée par l'un de mes colistiers au sein de la COCETA.

Je compte généraliser cette approche pluridisciplinaire (puisqu'elle intègre le volet social) sur l'ensemble des projets d'aménagement du territoire. Il s'agit là d'un des aspects qui renforce le modèle de gouvernance citoyens que nous appelons de nos vœux et que nous mettrons en œuvre si nous sommes élus.

En complément, nous soutenons une démarche visant à mesurer en continu, et de manière plus large, la qualité de l'air et les nuisances sonores. Ces informations seront accessibles au public (ainsi que les principaux indicateurs) via internet et smartphone. Cette démarche vise à constater un phénomène et à évaluer l'impact des politiques publiques sur l'environnement.

## QUESTION 3

### Quelles sera votre position concernant le financement de l'aménagement de l'aéroport et ses implications collatérales ?

---

L'Etat qui a décidé l'abandon de NDDL et l'aménagement de Nantes-Atlantique indique (mesure n°22\*) qu'aucune subvention publique ne sera versée au futur concessionnaire. Message sous-entendu à destination de la population : cela ne vous coûtera rien. Outre le fait que cette affirmation est fautive puisque les fonctions régaliennes de l'Etat lui imposent de prendre en charge la sécurité (tour de contrôle, ILS...), et que les travaux d'accessibilité de la plateforme seront à la charge des collectivités territoriales dont les électeurs de Loire-Atlantique se sont clairement prononcés en 2016 pour un transfert de l'aéroport. \*référence au dossier de la DGAC sur le projet de réaménagement de Nantes-Atlantique.

**Quelle exigence aurez-vous vis-à-vis du gouvernement pour que ces travaux d'accessibilité soient totalement financés par le responsable de la décision ?**

---

Réponse Energies Citoyennes :

Cf introduction et question n°1

Pour des raisons évidentes, ce ne sera pas aux collectivités d'assumer seules pour le compte de l'Etat et encore moins aux habitants, les aberrations de ce projet. Aujourd'hui, il est exclu que ce projet puisse passer. Nous nous y emploierons dès le lendemain des élections municipales et intercommunales.

J'appelle en outre votre attention que le réaménagement des voies et des transports devrait être globalement reconsidéré à l'échelle de la métropole notamment en perspective de son expansion et dans un objectif de désenclaver certaines communes en périphérie de Nantes et dans le Sud Loire (Rezé, Bouguenais etc...). C'est dans ce contexte qu'il faudra reconsidérer les investissements à réaliser en mutualisant les moyens pour répondre à différents objectifs (dessertes aéroport, développement de la métropole, accessibilités des communes péri-urbaines). Une réflexion d'ensemble devra être conduite en fonction du projet global pour le territoire pour les 20 ans à venir.

## QUESTION 4 Comment envisagez-vous l'avenir de

### Nantes-Atlantique ?

---

La concertation du réaménagement de Nantes-Atlantique avait pour horizon 2040 (voir tableau ci-dessous). Et ensuite ? Sachant que la concession ira a minima jusqu'en 2062 ?

Les prévisions de trafic de la DGAC ont toujours été en deçà de la réalité. La médiation annonçait 6M de passagers en 2025 alors que nous avons atteint 6,2M en 2018, quelques mois après leur annonce ! Le trafic en 2019 est de 7,2M. L'évolution actuelle nous conduira probablement à 9M de passagers à brève échéance. La DGAC nous parle d'un aéroport à 15M de passagers dans l'avenir. Cette situation serait absolument intolérable pour les populations survolées avec une fréquence de vols insupportable et des nuisances accrues.

Cet aéroport est enclavé dans l'agglomération et ce n'est pas en commençant à déplacer partiellement la ville, ses écoles, et donc la population, que l'on réussira à régler le problème.

**Appuieriez-vous une demande d'étude effective de déménagement du site actuel afin de faire face aux enjeux de développement, aux besoins de foncier constructible, de rééquilibrage des territoires et de protection des populations ?**

---

Réponse Energies Citoyennes :

Votre question va clairement dans le sens du projet que nous portons et réaffirmons vouloir défendre : « fermeture programmée de l'aéroport Nantes-Atlantique au bénéfice d'un autre lieu d'implantation et avec dans l'intervalle, une limitation des nuisances actuelles, par la limitation du trafic ». Celui-ci s'accompagne de la réhabilitation du site actuel de l'aéroport pour développer un poumon vert en Sud-Loire, espaces respectueux de l'environnement et des hommes.

Une réponse à ce courrier serait de nature à permettre aux électeurs de votre collectivité de mesurer votre engagement sur ce dossier.

Merci de répondre, avant le 8 mars 2020, à l'adresse suivante : [coltran.acsan.coceta.apo@gmail.com](mailto:coltran.acsan.coceta.apo@gmail.com)